

# **Recommandation de la Commission sur les grandes orientations des politiques économiques générales GOPE, 2005-2008**

2005/2017(INI) - 10/05/2005

Le Conseil a eu un échange de vues sur les recommandations de la Commission relatives au volet micro-économique des lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi. Il a accueilli favorablement la recommandation de la Commission sur les LDI en ce qui concerne le volet microéconomique, souligné la nécessité d'avoir une approche flexible, afin de prendre en compte les spécificités nationales et insisté sur la nécessité d'une étroite coordination (au niveau national et communautaire) et d'une approche cohérente entre le volet microéconomique, macroéconomique, et les lignes directrices d'emploi. Une approche cohérente est également nécessaire dans la mise en œuvre des LDI.

En ce qui concerne le contenu des lignes microéconomiques, les priorités suivantes ont été identifiées:

- faciliter l'innovation sous toutes ses formes.
- investir dans la R&D. A cet égard, l'objectif du 3% a été confirmé.
- contribuer à une base industrielle forte, aussi bien dans les secteurs traditionnels que dans les secteurs de pointe. Il faut agir à la fois au niveau horizontal et sectoriel.
- parfaire le marché intérieur est une autre grande priorité pour créer de l'emploi et être à la hauteur des défis de la globalisation.

Enfin, créer des conditions cadre aptes à attirer les investissements est un objectif soutenu par tous, notamment dans le domaine des infrastructures. Il s'agit entre autre d'améliorer la qualité des législations, de faciliter l'accès au financement et de stimuler l'esprit d'entreprise. Le Conseil a souligné le rôle clé des petites et moyennes entreprises (PME) dans l'économie européenne.

En ce qui concerne le processus en tant que tel, le Conseil est d'accord pour dire qu'une des faiblesses de la première phase de la stratégie de Lisbonne était le manque d'appropriation au niveau national. Il a été décidé de redoubler les efforts de mise en œuvre au niveau national de la stratégie révisée de Lisbonne.

Le Conseil a approuvé une mise en œuvre rapide des programmes d'action nationaux (PAN), souligné l'importance d'avoir des programmes nationaux et des programmes communautaires qui se soutiennent mutuellement et marqué sa volonté d'assurer un suivi régulier de la nouvelle stratégie.